

Les chemins de l'entraide

NOVEMBRE 2015 - VOLUME 01, NUMÉRO 04

DANS CE NUMÉRO

MERCI D'ÊTRE AU RENDEZ-VOUS!	1
PARLONS PRÉVENTION	2
VISITES DE PRÉVENTION EN COURS	3
GESTION DE CIMETIÈRES	3
AMIANTE : ÇA PREND UN REGISTRE!	4
À VOTRE SERVICE!	5
NOUVELLE DU CLERGÉ	5
LES PETITES ANNONCES	6
FORMATIONS	6
RÈGLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	7
L'ENTRAIDE — FAITES PARTIE DU CLUB!	8

MERCI D'ÊTRE AU RENDEZ-VOUS!



Daniel Beaulieu

Éditeur

Directeur du CEP et des communications

Centre d'entraide et de prévention de la Mutuelle

Voici déjà le quatrième numéro de votre bulletin. Vos commentaires pour ce moyen de communication entre nous dépassent nos attentes. Bon nombre d'entre vous nous ont témoigné leur satisfaction à l'égard de ce bulletin convivial. Soyez assurés que nous allons encore déployer beaucoup d'imagination pour le rendre éducatif et rempli d'informations pertinentes, afin que vous puissiez en profiter au maximum.

Mise en route de nos envois courriels au Club L'Entraide

En plus de recevoir l'édition papier dans vos institutions respectives, vous avez dorénavant la possibilité de l'obtenir directement chez vous grâce au nouveau service d'envois de courriels automatisés du Club L'Entraide. Dans les dernières semaines, nous avons officiellement lancé nos envois par courriel aux 1000 membres du Club L'entraide.

Plus de 1000 membres font partie du CEP

Les courriels demeurent le moyen le mieux adapté pour vous joindre, car ils sont économiques et rapides. C'est un nouveau moyen pour nous de vous informer des nouvelles de notre communauté, des activités et des rencontres ainsi que des offres spéciales. N'oubliez pas que, pour vous abonner, vous devez remplir un coupon-réponse (voir document ci-joint).

+
DE 1000
MEMBRES
FONT PARTIE
DU CEP

La flexibilité du Web

Nous travaillons également à la conception d'un nouveau site Web. Cette nouvelle porte de communication va nous donner la possibilité de vous offrir une panoplie d'informations pertinentes pour vous aider dans vos responsabilités quotidiennes.

Sur ces mots, je vous souhaite une bonne lecture de votre 4^e bulletin.

Daniel

APPEL À TOUS : RECHERCHE DE FIRMES EXPERTES POUR NOS ACTIVITÉS

Nous voulons aider nos membres dans les travaux de réparation et de restauration. Ainsi, nous sommes à la recherche d'entrepreneurs et de firmes expertes, compétentes et fiables oeuvrant dans l'entretien, la restauration et la réparation d'édifices religieux. Si vous avez eu des expériences positives avec une entreprise (ou plusieurs!) dans les dernières années, communiquez avec nous et faites-nous part de votre expérience.

PARLONS PRÉVENTION

Jean St-Aubin

Directeur

Prévention et gestion des risques



Le saviez-vous?

LE FEU EST ENCORE LA PRINCIPALE CAUSE DES SINISTRES SUBIS PAR NOS MEMBRES.

Voici quelques conseils pour éviter le feu!

Rappelons-nous qu'un incendie survient lorsqu'une source de chaleur (ex. : chandelle ou braise de l'encensoir) allume un article qui brûle à son tour. Tous nos conseils vont agir en ce sens : prévenir cette rencontre ! La règle d'or est simple : éviter de mettre le feu par accident, par méconnaissance ou par distraction.

CONSEIL 01

Nommer un responsable de la sécurité compétent et avisé pour planifier et mettre en place des mesures appropriées en prévention (faites-vous aider par le service des incendies).

CONSEIL 02

Respecter les règles d'usage pour les chandelles, les lampions et les lampes de sanctuaire.

Les causes d'incendie les plus courantes dans les lieux de culte sont celles liées aux besoins de la liturgie.

Règles d'usage pour chandelles et lampions



- 1 Installer les chandelles et les lampions sur des socles de métal.
- 2 Pour les lampions destinés aux paroissiens, préférer l'usage de tables conçues exprès, faites de métal, solides et stables. Elles seront alors pourvues de plateaux de récupération et de réceptacles pour espacer et maintenir les lampions en place.
- 3 Tenir les lampions et les chandelles à l'écart des courants d'air et de la circulation. On veut éviter qu'ils soient éteints, renversés, touchés ou frôlés. Penser aussi à les tenir à distance de rideaux ou d'autres objets à risque.
- 4 Entreposer les chandelles et lampions dans un local verrouillé et dégagé de toute source de chaleur.

Pratiques dangereuses à bannir :

- Refonte de bouts de chandelle.
- Transport de lampions allumés. Toujours éteindre avant de les déplacer.

Règles d'usage pour l'encens



- 1 Allumer le charbon de bois sur une surface incombustible avec des pinces de métal.
- 2 Garder l'encensoir chaud à distance des personnes et des objets combustibles.
- 3 Attendre au moins 24 heures après utilisation avant de vider les cendres.
- 4 Entreposer l'encens, les charbons d'allumage et tous les accessoires dans une armoire de métal, verrouillée et dégagée de toute source de chaleur.

Pratique dangereuse à bannir :

- Éviter l'usage de plateaux d'encens.

Règles d'usage pour lampe de sanctuaire



- 1 Veiller à ce que le support soit stable et bien solide.
- 2 Placer le lampion dans un verre épais, voire double, surtout s'il s'agit d'une lampe à l'huile.
- 3 Installer un double mécanisme de sécurité pour retenir les manivelles des lampes suspendues.

Redoublons de prudence pour la période des Fêtes

Les messes de Noël sont souvent les plus populaires, ainsi le potentiel de conséquences est alors à son maximum. Pour ces raisons, les montages décoratifs, y compris la crèche, se doivent d'être des plus sécuritaires.

Montages décoratifs et crèches de Noël

- Les aménagements doivent être solides et stables.
- L'équipement électrique doit être en bon état et sécuritaire.
- Les montages et les crèches doivent être situés à l'écart des voies de sortie et des équipements de protection contre les incendies.

SUITE >

- Employer des matériaux incombustibles, de faible combustibilité ou ignifugés. Ex. : papier ou assiette d'aluminium de couleur, planches de gypse avec support de bois, tissu le plus naturel possible, lisse, tissé serré, épais, de dimension restreinte ; grands canevas à ignifuger.
- Éviter l'usage de matériaux très combustibles. Ex. : sapins naturels, petits arbres secs, styromousse, coroplaste, tissus fins ou synthétiques, foin, paille, branches de conifères, feuilles sèches, etc.
- Éviter les sources d'ignition. Ex. : chandelles, lampions ou autre support avec flamme nue ou dégageant de la chaleur, lumières halogènes, incandescentes ou décoratives pour usage extérieur seulement. Les chandelles ou lampions à piles, lampes fluocompactes ou fluorescentes sont plus sûrs.

Montages extérieurs : appliquer les mêmes précautions, mais prévoir aussi des mesures additionnelles pour éviter le vandalisme et les feux criminels.

VISITES DE PRÉVENTION EN COURS

Ne soyez pas surpris!

Les visites effectuées par nos experts mandatés servent à évaluer l'état général des bâtiments assurés et la sécurité de leurs usages pour des fins d'assurabilité.

Comme nous assurons exclusivement des bâtiments issus du patrimoine religieux, composés d'aménagements complexes, souvent vieillissants et parfois isolés, il est essentiel d'agir prudemment et de façon préventive. Cela est dans l'intérêt de tous les membres.

Lors d'une visite de prévention de la Mutuelle, vous serez avisés à l'avance par téléphone pour assurer le bon déroulement de la visite de prévention. De façon générale, lorsque viendra votre tour pour la visite, vous aurez à aviser vos locataires et à accompagner l'expert sur place pour bien effectuer la visite des lieux. Comme toujours, nous vous ferons parvenir des instructions précises à cet effet!

Un mot sur les inspections gouvernementales

Comme tous les édifices publics, y compris ceux à vocation religieuse, sont réglementés par les gouvernements fédéral et provincial, vous pouvez donc aussi recevoir une visite des autorités. Notez bien que les visites de la Mutuelle ne concernent pas les autorités gouvernementales.

GESTION DE CIMETIÈRES

CAS VÉCUS



Claude St-Denis

Président

Corporation des cimetières du Bas-Richelieu

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les trois paroisses religieuses de notre région ont convenu de former une nouvelle compagnie pour administrer leurs cimetières. Les objectifs nommés étaient de :

- centraliser les services à offrir
- uniformiser les tarifs
- harmoniser les pratiques de sépultures
- soulager les fabriques de ces responsabilités
- réaliser des économies.

À titre de président du conseil d'une de ces fabriques et fort de mon expérience d'administrateur à l'Association des cimetières chrétiens du Québec, j'ai pu contribuer à élaborer une stratégie efficace pour implanter cette nouvelle structure. Je vous en présente les grandes lignes.

Tout d'abord, on rencontre tous les intervenants pour expliquer les raisons qui justifient le regroupement et pour présenter en détail le mode de fonctionnement choisi. Un conseil : s'assurer que la représentation de chaque paroisse soit adéquate et équitable.

Ensuite, on discute et on négocie les questions soulevées au sujet du personnel de soutien, de la réglementation, du transfert des actifs (argent, placements et immeubles) et des modes de fonctionnement. De façon concrète, on doit planifier ce qu'il adviendra de la localisation des bureaux, des employés et de leur affectation, des principaux fournisseurs de services, de l'exécution des sépultures (en régie interne ou à contrat) ainsi que des services bancaires.

L'assurance : un outil à ne pas oublier pour la saine gestion

Enfin, on procède à la révision des couvertures d'assurances : biens, responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle, responsabilité des administrateurs. À ce sujet, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal est « assurément » de bon conseil.

Évidemment, je pourrais m'étendre davantage sur le sujet — croyez-moi, j'en aurais long à dire! J'espère tout de même que ce court article pourra vous aider à amorcer votre propre démarche.

Bonne route!

**Les cimetières :
un livre ouvert
grandeur nature**

Faites partie du plus important
regroupement de gestionnaires
de cimetières de la province :
devenez membre de votre Association.

152, du Mont-Marie, Lévis QC G6V 8X1
Tél. : 514-232-5553 / Sans frais : 855-235-5553
www.accquebec.com

Association des
cimetières chrétiens
du Québec

sonorisation ❖ éclairage ❖ vidéo ❖ scène ❖ conception ❖ fabrication



BERGER

INTERNATIONAL GTE
WWW.BERGER-GTE.COM

Guy Berger

Directeur de compte senior

514.908.9796

guyberger@bergerinternationalgte.com

927, rue Gaudette, Parc industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc J3B 7S7



Mathieu Desjardins

T. 450.434.4001

F. 450.434.4075

C. 514.914.4001

Ultrateck
740 boul. Industriel, suite 206
Blainville, Qc, J7C 3V4

mdesjardins@ultrateck.ca
www.ultrateck.ca
RBO:8308-6280-45

ARCHITECTURE

nouvelle construction, réhabilitation
restauration, expertise et bilan de santé

www.nnb-architectes.ca

450-907-3765



Nadeau Nadeau Blondin

Architectes



**ROLAND
GENDRON
CONSTRUCTION
INC.**

R.B.Q. #1173-4720-26

Pierre Gendron, ing.
Gérant de projet

Profitez de notre expertise
pour faire inspecter,
entretenir, rénover et
adapter vos bâtiments.

C.P. 67006
C.P. Lemoyné
St-Lambert, Qc J4R 2T8
Tél.: 514-236-7951
Fax: 514-375-1594

gendronconstruction@gmail.com

AMIANTE : ÇA PREND UN REGISTRE!

Le programme SÉCURamiente va bien. En effet, depuis le printemps, plus de 240 membres ont manifesté de l'intérêt pour le programme... Et à ce jour, plus de 100 membres ont entrepris les démarches avec l'entrepreneur désigné par le programme. Cela représente près de 300 bâtiments. Malgré que nous soyons heureux de ces résultats, nous demeurons tout de même prudents. En effet, selon nos nombreuses conversations avec vous, nous réalisons que plusieurs membres ne savent toujours pas que la demande de la CSST est une obligation, qu'elle s'applique à tous les édifices religieux et qu'elle est bel et bien en vigueur.

RAPPEL

Depuis le 6 juin 2015, tous les employeurs et les propriétaires d'édifices religieux doivent avoir en main un registre de gestion d'amiante produit par un expert.

Faites vite : le programme SÉCURamiente sera fermé le 31 décembre 2015.

Pour permettre au plus grand nombre de membres d'en profiter, nous avons choisi d'allonger la période d'adhésion jusqu'au 31 décembre.

Pourquoi adhérer au programme SÉCURamiente?

Avec le programme, vous obtenez rapidement un registre de gestion d'amiante de qualité et à prix avantageux, produit par une équipe d'experts légistes et répondant aux nombreuses exigences de la CSST :

1 Offre avantageuse

- Confection d'un registre complet et conforme par des experts qualifiés et neutres
- Trente minutes de services-conseils avec expert technique
- Deux mises à jour du premier registre pour les deux premières années

2 Tarif uniforme et juste, peu importe la provenance du membre

3 Intervention minimale de votre part

- En cas de besoin, le CEP représente les membres auprès de la CSST
- Assistance juridique pour orienter le membre dans la gestion de ses obligations

4 Confidentialité des informations entre l'entrepreneur désigné et le membre

Pour adhérer au programme, communiquez avec le Centre d'entraide et de prévention : 514-395-4969, poste 7001.

À VOTRE SERVICE!

Travailler à la Mutuelle est une affaire de foi et de cœur. Ainsi, chaque édition vous présente des employés qui s'occupent de vous et de nos 586 membres de la Mutuelle.



Nathalie Leduc

Agent en assurance des entreprises
Directrice adjointe, Service à la clientèle

C'est à la suite d'un troisième changement de carrière que j'ai enfin trouvé ma voie. Il y a maintenant 17 ans que j'œuvre dans ce merveilleux monde qu'est l'assurance. Je n'ai jamais regretté mon choix. J'adore ce métier qui me permet de me dépasser tous les jours.

Depuis déjà un an, je travaille pour votre Mutuelle comme directrice adjointe au service à la clientèle. Je dirige une équipe incroyable : l'expérience et la passion du métier des gens qui forment mon équipe vous sont acquises au quotidien. Nous sommes heureux d'être là pour répondre à vos besoins en assurance et pour trouver des solutions tout en respectant les règles légales propres au domaine.

Mis à part mon implication à votre Mutuelle, ma vie a toujours été bien remplie. Mon rôle le plus important est bien évidemment celui de mère de deux beaux grands enfants, aujourd'hui jeunes adultes épanouis. C'est dans ce rôle que j'ai pu découvrir en moi des habiletés que je ne pensais jamais posséder à ce point (infirmière, psychologue, cuisinière, couturière, conseillère, etc.). Ces tâches n'ont jamais été un fardeau, mais au contraire une occasion de me dépasser et m'épanouir.

Je ne peux pas passer sous silence mes vingt ans de bénévolat comme patrouilleur de ski au Mont-Saint-Bruno. Le grand air, la neige et le sport sont pour moi une façon privilégiée de me détendre tout en apportant réconfort et soutien à ceux qui malencontreusement peuvent avoir besoin d'aide.

La Mutuelle nous permettant en tant qu'employé d'avoir un équilibre travail et vie privée hors du commun, vous ne pouvez qu'en bénéficier par mon sourire contagieux.



Annie Latour

Coordonnatrice
Centre d'entraide et de prévention

Je me sens fière et privilégiée de travailler, depuis mai dernier, au Centre d'entraide et de prévention de votre Mutuelle. Sur une note plus personnelle, je suis la maman de deux adolescentes que j'adore et en couple depuis 27 ans déjà!

Mon rôle principal au CEP est de planifier et d'organiser nos diverses formations et d'assurer un bon suivi avec les membres inscrits à nos programmes. De plus, j'assiste l'équipe dans les dossiers du programme biennal de maintien des systèmes de prévention incendie. Vous vous doutez bien que mes journées sont bien remplies, mais j'adore ça!

J'ai vingt années d'expérience dans le domaine du service à la clientèle, dont quinze avec de grandes institutions financières et cinq comme secrétaire à la paroisse Saint-Pierre de Sorel. Durant ces années, j'ai appris à côtoyer toutes sortes de personnes et celles du milieu religieux sont vraiment très attachantes!

En terminant, je vous invite à communiquer avec moi pour vous abonner à notre Club L'entraide. Ce faisant, vous serez tenus informés de nos dates de formations et de nos prochains programmes en développement.

Il me tarde déjà de discuter avec vous!

NOUVELLE DU CLERGÉ



Sa Sainteté le pape François a nommé, le 8 septembre dernier, Mgr Raymond Poisson, évêque de Joliette. **Mgr Poisson** était l'évêque auxiliaire du diocèse de Saint-Jérôme depuis le 1^{er} mai 2012. Il succédera à l'ancien évêque de Joliette, Mgr Gilles Lussier, qui était évêque de Joliette depuis 1991.

Toute l'équipe de la Mutuelle se réjouit de cette nomination prestigieuse pour l'un des membres de son conseil d'administration.

LES PETITES ANNONCES

Le service des petites annonces est gratuit pour les membres du Club L'Entraide.

BESOIN DE BÉNÉVOLES POUR INVENTAIRE

Avant de vendre notre église NOTRE-DAME-DE-FATIMA à Longueuil, nous devons procéder à l'inventaire des biens. Recherche de bénévoles, idéalement expérimentés.
Info : Josette Jacques, 450-468-4015

ACHAT ET VENTE

- **RECHERCHE : pied pour cierge pascal en bois vernis.**
Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours de Richelieu
Info : Clément de Laat, 450-447-5104
- **RECHERCHE : support d'encensoir, chandeliers de procession, chape de procession, voile humérale.**
Info : Gérald Dulude, 450-742-0503
- **RECHERCHE : orgue électronique**
Info : Georges Dubé, 450-432-7168
- **À VENDRE : bancs d'église et autres pièces.**
Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours de Richelieu
Info : Clément de Laat, 450-447-5104

ÉVÉNEMENTS

- **Souper dansant avec le BALOOSE BAND**
École Bernard-Corbin, 1747, rue Rochon, Terrebonne
7 novembre 2015, 18 h
Info : 450-471-3940
- **Messe country et méchoui**
Au profit de la Fabrique de Saint-Dominique
Dimanche 8 novembre 2015, 10 h 30
548, rue Saint-Dominique, Saint-Dominique
Info : 450-774-1906, 450-773-0233
- **Grand concert de Noël avec Marc Hervieux**
Samedi 28 novembre 2015, 20 h
165, rue Notre-Dame, Saint-Pie
Info : Madeleine Ravenelle, 450-772-2641
Trésors de Léontine, 450-772-2308
- **Spectacle de Noël et café-dessert**
Samedi 5 décembre 2015, 19 h 30
Église Coeur-Immaculé-de-Marie
7, boul. Desjardins Ouest, Sainte-Thérèse
Info : 450-437-3360

Faites-nous parvenir votre texte (y compris une photo, si désiré) et nous publierons votre annonce dans la prochaine parution du bulletin.

À SURVEILLER : FORMATIONS

Chaque saison, le CEP propose des formations pour vous aider à mieux faire votre travail. Si vous souhaitez participer à l'une des formations mentionnées ci-dessous, communiquez avec l'équipe du CEP dès aujourd'hui!

PARLONS PRÉVENTION 103

Campagne de financement en toute légalité

La formation passe en revue les méthodes couramment employées et prodigue les bonnes façons de faire : tirages, soupers-bénéfices, ventes d'articles, prêts d'argent sans intérêts, etc.

Une marche à suivre simple et efficace est proposée aux participants pour les guider à travers les étapes d'une campagne de financement : à partir de la création du comité, du recrutement des bénévoles, des messages à propager, des méthodes de sollicitation et de tous les outils nécessaires à la réussite d'une campagne.

Prochaine formation :

4 novembre 2015, Sainte-Thérèse

PARLONS SECOURISME 102

Agir comme premier intervenant en situation d'urgence

Apprendre les aspects légaux liés à une intervention de secours. Dispenser les premiers soins pour éviter l'aggravation de l'état de la personne en attendant les services médicaux.

Prochaine formation :

12 novembre 2015, Montréal

PARLONS PRÉVENTION 102

Liturgie : Prévenir et reconnaître divers dangers

La formation présente les différents risques en lien avec les accessoires et les matériaux liturgiques (lampions, encens, décorations, etc.). La formation sert à sensibiliser les intervenants qui préparent, manipulent et entreposent ces objets et à offrir des solutions de rechange aux pratiques dangereuses.

Prochaine formation :

9 novembre 2015, Montréal



RÈGLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Linda Manseau

Directrice

Service à la clientèle et indemnisation



Bénévoles au travail | prudence !

Les opérations de nos membres sont généralement conduites par des employés salariés. Il arrive cependant que vous confiiez à des travailleurs

bénévoles le soin d'exécuter certaines tâches.

Attention au mythe : Nous ne sommes pas obligés de payer une protection d'assurance pour nos bénévoles à la CSST, car la Mutuelle nous protège en cas d'accident. FAUX, ce n'est pas vrai !

Une couverture d'assurance limitée

La protection offerte par la Mutuelle ne couvre pas les blessures subies par les salariés et les travailleurs bénévoles, (sauf en certaines circonstances). L'exclusion contenue dans la police de la Mutuelle est similaire à celle utilisée par l'ensemble des assureurs québécois. Elle s'explique en raison de la présence du régime public d'indemnisation. Les assureurs, dont votre Mutuelle, ne veulent pas se substituer à la CSST aux fins du règlement des réclamations découlant de lésions professionnelles.

Aucune couverture d'assurance n'est offerte à nos membres lorsqu'un travailleur bénévole se blesse et que ses activités n'ont pas été déclarées à la CSST.

Remplir votre Demande de protection des travailleurs bénévoles — une obligation !

Un travailleur bénévole peut, en certaines circonstances, bénéficier du régime public d'indemnisation. Pour ce faire, il est nécessaire que l'organisme ou l'entreprise qui souhaite le protéger en fasse la demande par écrit à la CSST. Cette demande peut être présentée à tout moment de l'année. La demande prend la forme d'une déclaration.

La déclaration des travailleurs bénévoles est un processus très simple. Il suffit de compléter le formulaire Demande de protection des travailleurs bénévoles que vous retrouverez sur le site de la CSST (www.csst.qc.ca/formulaires/documents/dptb-f.pdf).

Il faut savoir que l'Assemblée des évêques catholiques du Québec et la CSST ont conclu une entente visant à faciliter la déclaration et l'établissement de la cotisation pour les travailleurs bénévoles.

Les avantages de la déclaration

La déclaration des travailleurs bénévoles présente un avantage indéniable. D'une part, le travailleur bénévole bénéficie d'une protection identique à celle accordée par la loi au salarié et, d'autre part, il n'aura pas à exercer de recours judiciaire. Tout comme le salarié, il lui suffit de présenter sa demande à la CSST.

Un avis de non-conformité émis par la CSST

Ne prenez pas à la légère tout avis reçu de la CSST, car vous pourriez être soumis à des amendes et des pénalités que vous devrez assumer. De plus, vos travailleurs pourraient se voir refuser toute indemnité de la part de la CSST dans de telles circonstances.

Un bulletin plus détaillé vous sera envoyé sous peu. Surveillez nos communications.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent ou avec la CSST directement.

CSST **Demande de protection des travailleurs bénévoles** **2015**

Pour souscrire une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez remplir la présente demande et nous la retourner. Si vous souhaitez une protection pour des travailleurs bénévoles, vous devez tenir à jour la liste des travailleurs pour ou contre la protection. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous au 1 866 302-CSST (2778) ou visitez le www.csst.qc.ca.

Nom de l'entreprise: _____ Numéro d'identification du Québec (NDQ) ou Numéro d'employeur à la CSST: _____

Période de couverture
Le protectionnaire ou le signataire au moment où nous recevons le document et avant du 31 décembre 2015.
Indiquez la période de couverture voulue et elle diffère de celle mentionnée ci-dessus.
De 2015, le 1^{er} _____ au 2015, le 31^{er} _____

Voulez-vous prolonger la protection de vos travailleurs bénévoles du 1^{er} janvier au 31 mars 2016? Oui Non

Décrivez les activités exercées par les travailleurs bénévoles si elles ne sont pas visées par les unités de classification attribuées à votre entreprise:

Indiquez le nombre de travailleurs bénévoles que vous voulez protéger en 2015: _____

Indiquez le total des heures prévues pour tous les travailleurs bénévoles que vous voulez protéger en 2015: _____

Note
La prime relative à la protection des travailleurs bénévoles de 2015 vous sera facturée en 2016, après la production de votre Déclaration des salariés 2015.

Je certifie que cette déclaration est exacte.

■ FORMULAIRE

Demande de protection des travailleurs bénévoles

VOTRE AGENT ET TOUTE L'ÉQUIPE DE LA MUTUELLE SONT LÀ POUR VOUS

Toute l'équipe de la Mutuelle est heureuse de vous offrir une aide précieuse en matière d'assurance en tout temps. Votre agent est votre principal conseiller en matière d'assurance. N'hésitez pas à communiquer avec lui!

L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal
1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) H3B 2V4

Le service à la clientèle
514-395-4969 • sans frais 1-800-567-6586
Télec. : 514-861-8921

Le service d'urgence et réclamations (S.U.R.)
1-855-395-2636
24 heures, 7 jours sur 7

Le service d'assistance juridique Médaille
1-866-519-4001



L'équipe de la Mutuelle : À l'arrière : Djamel-Eddine Bouazzouni, Valérie Morin, Marie-Josée Bélisle, Nathalie Leduc. À l'avant : Christelle Racette, Jean Lavoie, Linda Manseau.

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

- Assurances
- Formations
- Programmes et subventions

L'ENTRAIDE — FAITES PARTIE DU CLUB!

Le CEP, le Centre d'entraide et de prévention, a mis sur pied un club pour favoriser l'échange et le partage entre les membres de la Mutuelle.

Pour bien assumer ses responsabilités, il est primordial de prendre le temps d'échanger avec ses pairs des autres fabriques et de planifier, dans son agenda, les activités du CEP.

– *Rodrigue Dionne,*
membre du comité organisateur

FORMULAIRE

Centre d'entraide et de prévention
Veuillez remplir ce formulaire et le retourner par courriel ou par télécopie.
annee.lavoie@centredentri.com
Télec. : 514-861-8921

COUPON D'ABONNEMENT AU CLUB L'ENTRAIDE

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DES MEMBRES DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(du de votre assemblée de fabrique)

Prénom	Nom	Courriel	Téléphone	Langue
				— Fra — Eng
				— Fra — Eng
				— Fra — Eng
				— Fra — Eng
				— Fra — Eng
				— Fra — Eng

Oui, nous souhaitons nous abonner au Club L'entraide et recevoir les communications du Centre d'entraide et de prévention.

RENSEIGNEMENTS À PROPOS DE VOTRE FABRIQUE
(du de votre assemblée religieuse)

Nom de la fabrique ou de l'institution : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Code postal (de son district) : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Pourquoi devenir un membre du Club L'entraide?

- Pour échanger avec 1000 personnes partageant vos valeurs, vos enjeux et vos défis.
- Pour participer aux activités et aux formations du CEP.
- Pour demeurer informé des récentes activités de la Mutuelle et du CEP.
- Pour recevoir votre exemplaire du bulletin trimestriel une semaine avant tout le monde. La copie PDF est envoyée à l'adresse courriel de votre choix (en plus de la copie papier envoyée à votre fabrique ou à votre institution).

D'autres avantages sont à venir — nous vous tiendrons au courant!

Nous souhaitons vous entendre! Vos commentaires sont précieux pour nous et pour l'ensemble de nos membres. N'hésitez pas à les faire parvenir à l'équipe du CEP.